



Editorial

Nous voici à la fin d'une année, c'est l'espoir que la suivante se passe mieux ou encore mieux. Pour la récolte de miel, ça risque d'être difficile car sur le robinier (dit acacia) notamment, 2018 a été, pour beaucoup d'entre vous, une année exceptionnelle. C'est d'autant plus rageant pour l'apiculteur quand ses ruches sont vides au printemps car les colonies n'ont pas passé l'hiver.

Les causes de mortalités peuvent être multiples (manque de pollen ou de diversité de pollens, ou de réserves de miel, empoisonnement progressif par un pollen etc.) mais le cas le plus fréquent sur ruches non traitées est le trop grand nombre de varroas qui finit par affaiblir la grappe. Ceci est d'autant plus vrai que, grâce à une étude de chercheurs Américains, on découvre que le varroa n'est pas le « vampire de l'abeille » mais son « loup-garou ». Il ne se nourrit pas principalement d'hémolymphe comme on le croit depuis toujours mais du corps gras de l'abeille en se tenant sous son ventre et en perçant entre deux sternites. Ce corps gras si nécessaire en hiver. Les causes précédentes évoquées constituent une aggravation fatale. Il est donc nécessaire de se débarrasser des varroas en l'absence de couvain, maintenant par une belle journée, grâce à un médicament à base d'acide oxalique ayant son AMM. Le varroa lui-même aggrave toutes les maladies latentes, virus et bacilles que les abeilles portent habituellement en elles de manière « saine » et qui peuvent se déclencher, comme la loque américaine.

Enfin ! C'est arrivé ! Après des milliers d'années de l'existence du *Panaebacillus larvae*, bacille responsable de ce qu'on appelle improprement « loque », des savants d'Helsinki viennent de mettre au point un vaccin contre la loque américaine. L'espoir est immense, espérons qu'il ne sera pas déçu.

En cette fin d'année, avant le 01/01, il faut aussi déclarer légalement vos ruches par internet (ou s'adresser en mairie). C'est vite fait et le reçu est immédiat. Ce reçu est indispensable aussi pour votre assurance qui ne saurait couvrir ce qui n'a pas d'existence légale. Un accident fatal dont la cause identifiée serait vos abeilles entraînerait un coût pouvant atteindre le million d'Euro !

Vous êtes invités à notre assemblée générale le 2 mars 2019 au Lycée Agricole de Précieux.

Nous avons d'autant plus besoin de votre concours que notre conseil d'administration s'amenuise beaucoup en effectif pour différentes causes aussi. N'hésitez pas à vous porter candidat en envoyant un mail à notre nouvelle adresse apiculture.gds42@reseaugds.com
A l'année prochaine !

Votre GDSA est en deuil. Christophe BROSSARD que les Stéphanois, se servant à la coopérative ou suivant les cours du syndicat départemental, connaissaient bien et qui avait intégré notre conseil d'administration en 2017, est décédé.

Ses amis l'ont accompagné le 5 décembre. Il nous avait dit qu'il avait du temps libre étant arrêté en maladie longue durée. Il aura travaillé pour le bien commun, pour ses associations, jusqu'au bout, nous laissant le souvenir d'un garçon calme, dégageant une aura de paix, et serviable avec compétence. Il nous manque déjà car nous cherchons un autre référent principal contre le frelon asiatique, poste qu'il occupait.

POURQUOI TRAITER ?

Les apiculteurs situés dans des zones à climat froid continuent à perdre beaucoup de colonies chaque hiver. Beaucoup pensent que les pertes hivernales sont dues au froid. Les abeilles, comme beaucoup d'animaux, peuvent supporter le froid si elles sont en bonne santé. Le problème vient du fait que les abeilles ne sont pas en bonne santé lors de la mise en hivernage (même si elles semblent l'être à l'automne).

La mauvaise nouvelle, c'est que ces pertes continuent à se produire à des taux élevés.

La bonne nouvelle, c'est qu'en 2018, les apiculteurs ont la possibilité de prendre des mesures pour réduire les risques et **maintenir leurs abeilles en bonne santé.**

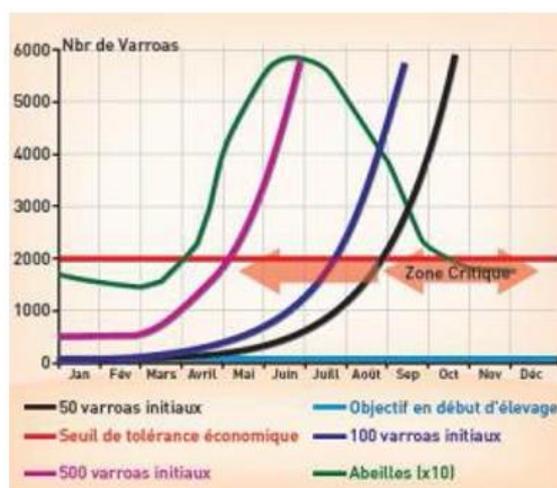
Le Varroa, avec son mode de dynamique de reproduction, perturbe ce que l'on sait ou croyait savoir de la biologie et du développement des colonies d'abeilles. Par exemple, plus la colonie est forte, plus il y a de couvain, et donc plus il y a de varroas. Et à un moment de l'année alors que la reine diminue sa ponte, que le nid à couvain se rétrécit, la population de varroas est à son maximum, ainsi que la pression des virus qu'il véhicule...

Parfois il y a des arrêts de ponte en été. Dès que la reine se remet à pondre, les varroas « se ruent » dans les cellules. Les abeilles qui émergent fin septembre sont affaiblies, avec une espérance de vie réduite, quand elles ne sont pas mortellement atteintes par des virus.

Normalement, les traitements anti-varroa sont en place dans vos ruches depuis fin août ou les premiers jours de septembre. Rappelons brièvement, une partie des abeilles qui émergent depuis la mi-août deviendront des abeilles d'hiver. Il est souhaitable qu'elles soient en aussi bonne forme et aient une espérance de vie aussi longue que possible.

Il ne faut pas que celles qui vont devenir les abeilles d'hiver soient parasitées dans leurs cellules par trop de varroas qui les perturbent, se nourrissent de leurs hémolymphe et leur injectent des virus. **Les traitements anti-varroa sont donc indispensables !**

Vous êtes seul **responsable** de la santé de vos abeilles.



Cette année, les températures trop douces ont entraîné une prolongation de l'élevage de jeunes abeilles. Les varroas ont donc eu l'occasion de se reproduire plus que la normale ! Nous attirons votre attention sur le fait que si certains ruchers voisins ne sont pas traités, c'est alors la santé de vos abeilles (qui iront piller ces ruches voisines lorsque celles-ci seront mortes et infestées de varroas) qui sera mise à rude épreuve.

Nous comptons sur vous pour sensibiliser ces irréductibles apiculteurs qui mettent en danger la santé de vos abeilles !

COMPTAGE VARROA : CRITERES D'ALERTE

Depuis de nombreuses années, le médicament Apivar® est le principal médicament utilisé dans la lutte contre la varroose. L'emploi régulier de ce médicament ne permet pas de détruire les éventuelles populations de varroas qui seraient devenues tolérantes ou résistantes à l'amitraz, lesquelles pourraient donc se propager dans les colonies et ruchers voisins du fait de la phorésie.

L'emploi d'un médicament contenant une autre molécule (tau-fluvalinate, fluméthrine, thymol, acide formique, acide oxalique) à l'échelle d'un département permettrait de limiter cette apparition de populations d'acariens résistants à une molécule.

Parallèlement à l'alternance des molécules, il est vivement conseillé de réaliser un suivi des niveaux d'infestation post-traitement afin d'être en mesure d'identifier les colonies pour lesquelles un traitement complémentaire est nécessaire pour limiter la pression parasitaire du varroa au cours de l'automne et de l'hiver.

Il est également important de disposer et de maîtriser d'outils permettant d'obtenir des indications sur le niveau de parasitisme. Parmi les outils figure le plateau grillagé équipé d'un lange sur lequel il est possible à tout moment de dénombrer les chutes naturelles de varroas et de définir si un traitement est nécessaire ou pas.

Mortalité naturelle sur lange

Hiver	< 0.5
Printemps	< 6
Début été	< 10
Milieu été	< 16
Fin été	< 33
Automne	< 20

→ EFFONDREMENT DE LA COLONIE

Sur abeilles adultes

Lavage (alcool ou sucre glace) sur 200 abeilles

Si 5 à 10 % → TRAITEMENT

Dans couvain operculé

D'ouvrières sup. 10 %

De mâles sup. 50 % → TRAITEMENT



VOTRE GDSA VOUS PROPOSE

OXYBEE® (principe actif : acide oxalique)

L'application d'une solution d'OXYBEE® est fortement recommandée en deuxième traitement de contrôle, notamment dans le protocole de l'APIVAR®, une fois que les colonies n'ont plus de couvain, afin de vérifier si le premier traitement de contrôle a bien été effectif, tout en débarrassant la colonie de ses derniers varroas résiduels pour l'hiver. En effet, la substance active de ce médicament, l'acide oxalique, présente une efficacité de plus de 90 % quand elle est appliquée hors couvain (efficacité de 60 % en présence de couvain). Il n'est donc pas possible de définir un intervalle entre le premier et le deuxième traitement de contrôle. Il revient à l'apiculteur de surveiller l'évolution du couvain de ses colonies et d'appliquer l'OXYBEE® au moment opportun, par dégouttement.

Utilisation de l'OXYBEE® : Avant l'application, la solution d'acide oxalique doit être mélangée à la poudre de saccharose de la façon suivante : a. Placer la bouteille de solution d'acide oxalique dihydraté dans de l'eau tiède (30-35°C). b. À l'aide de la paire de ciseaux, ouvrir le sachet de poudre de saccharose. c. Retirer la solution d'acide oxalique dihydraté de l'eau et ouvrir la bouteille. d. Verser toute la poudre de saccharose dans la bouteille de solution d'acide oxalique dihydraté. e. Refermer la bouteille et secouer jusqu'à ce que la poudre de saccharose soit totalement dissoute. Pour appliquer la solution d'OXYBEE, Ouvrir la ruche et retirer la propolis afin de voir et atteindre facilement les abeilles. Utiliser une seringue graduée avec un tube en plastique souple ou un pistolet doseur. La solution reconstituée doit être appliquée dans les intercadres occupés par les abeilles. 5 à 6 ml de solution reconstituée seront administrés dans chacun des intercadres occupés par les abeilles. Ne pas dépasser 54 ml par colonie.

VARROMED® (principe actif : acide oxalique et acide formique)

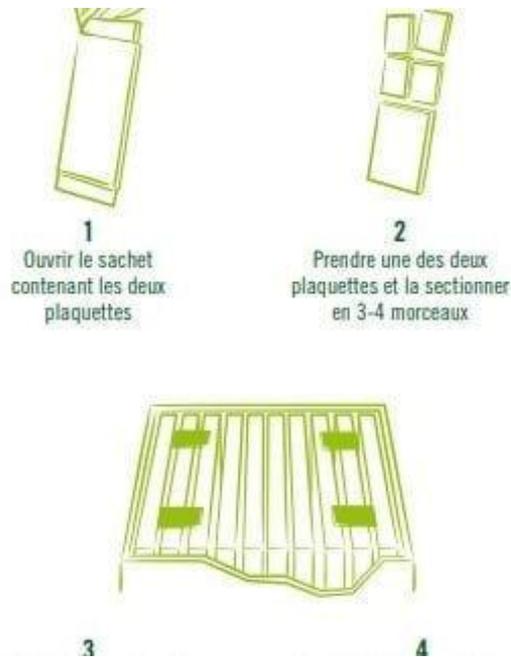
Ce médicament se présente sous la forme d'une solution aqueuse de couleur marron clair à marron foncé. Le produit maintenu entre 25 et 35°C, doit être versé lentement sur les abeilles entre les cadres occupés par des abeilles. La dose doit être soigneusement ajustée à la taille de la colonie. Pour le test de VarroMed, seules des colonies fortes seront retenues, avec une population d'au moins 30.000 abeilles. Avant l'application de VARROMED, les reines seront marquées. Pour chaque traitement, un volume de 45 ml du médicament présenté en flacon de 555 ml de dispersion (VarroMed 5 mg/ml + 44 mg/ml) sera administré pour chaque ruche.

Le produit doit être utilisé principalement lorsque l'activité de vol des abeilles est faible (fin d'après-midi ou soir). La pénombre facilite la distribution du produit entre les abeilles. Pour éviter que certaines abeilles soient victimes d'un surdosage, il faut veiller à administrer VarroMed uniformément sur les abeilles. VarroMed ne doit pas être utilisé pendant la miellée ou lorsque des hausses sont sur la ruche. Avant utilisation, le produit doit être à une température comprise entre 25 et 35 °C, puis être bien agité. Il est recommandé de supprimer les ponts de cire entre les ttes de cadres avant le traitement. Les cadres ne doivent pas être soulevés lors de l'administration et pendant une semaine environ après le dernier traitement. En fin d'été, trois applications seront réalisées à 6 jours d'intervalles soit à J, J+6, J+12. Si plus de 150 varroas sont dénombrés pendant les 6 jours suivant la troisième application, deux applications complémentaires seront réalisées à J+18 et J+24.

APILIFE VAR® (principe actif : Thymol)

Une plaquette APILIFE VAR pour ruche contient : Thymol 8,00 g, Huile essentielle d'Eucalyptus 1,72 g, Camphre 0,39 g, Lévomenthol 0,39 g.

MODE D'EMPLOI : 1 plaquette APILIFE VAR par ruche tous les 7 jours, un traitement complet est réalisé à l'aide 4 plaquettes pour chaque ruche. Le traitement doit être réalisé une fois par an.



L'efficacité entre les ruches peut varier à cause des conditions environnantes (facteurs environnementaux liés à l'endroit et les conditions climatiques, la température, la génétique et le niveau d'infestation, ré-infestation, la population d'abeilles, la force de la colonie, taille du couvain et mortalité des abeilles, etc.)...). Ensuite, le produit donc doit être intégré avec d'autres produits dans un programme de traitement. De plus, la chute des varroas doit être régulièrement surveillée. Par conséquent, les ruches qui ont une chute moyenne supérieure à 1 varroa par jour deux semaines après le dernier traitement, doivent subir un autre traitement au cours de l'hiver ou au printemps (de préférence avec une autre substance active).

CONSEILS D'UTILISATION :

Dans un premier temps, vous devrez équilibrer les ruches en fonction de leur force avant l'utilisation. Toutes les colonies du même rucher doivent être traités simultanément, afin d'éviter le pillage. En plus de cela, il faudra traiter les ruches tôt le matin ou en fin d'après-midi (vers le coucher du soleil), en évitant les heures les plus chaudes.

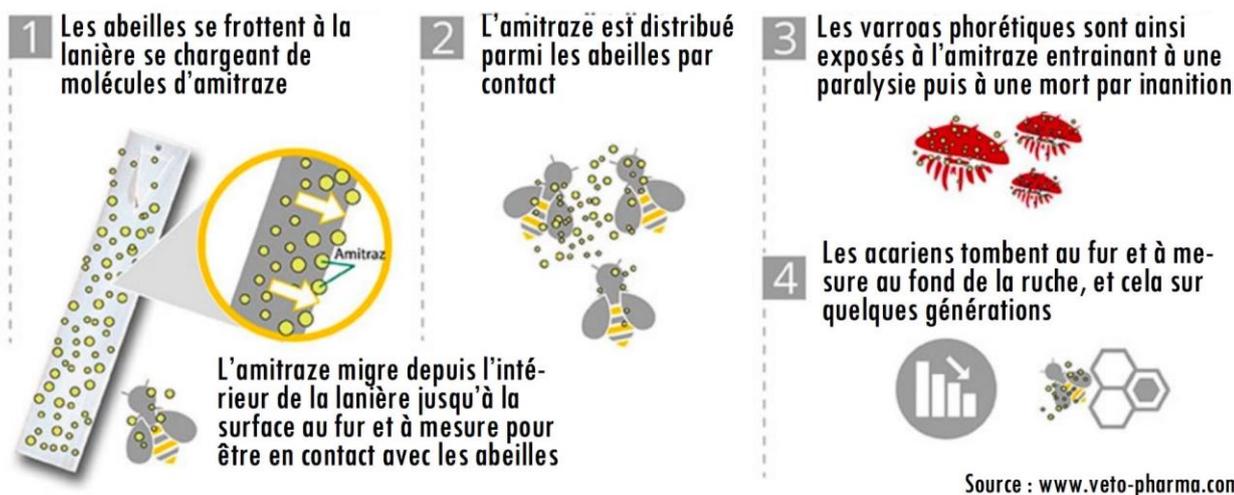
APIVAR® (principe actif : amitraze)

2 lanières par colonie sont insérées dans la grappe d'abeilles. Veiller d'une part à ce que les deux lanières soient espacées au minimum d'un inter-cadre et d'autre part à ce que ces lanières ne risquent pas de tomber sur le plateau de la ruche ce qui fausserait les résultats de l'essai. Durée d'application : 10 semaines. Cette durée allant au-delà du minimum de 6 semaines prévues par l'AMM, il est important de pouvoir comptabiliser le nombre de varroas morts avant et après ces six semaines (pour l'évaluation de l'efficacité à 6 semaines). Les lanières d'APIVAR® doivent impérativement être repositionnées (changement d'inter-cadre) et il faut bien veiller à ce qu'elles se trouvent au centre de la grappe d'abeilles. Un grattage des lanières pourra être effectué si une forte propolisation des lanières est observée. Effectuer ce geste le jour d'un retrait de lange de comptage et environ 4 à 5 semaines après l'application du traitement. Il conviendra de noter la date du repositionnement. Toute chute de lanière sur le plateau (ce qui ne devrait pas se produire) doit être signalée. Temps d'attente miel : 0 jours.

Pour le protocole de l'APIVAR, l'application de l'acide oxalique est vivement recommandée pour le cas où il existerait des populations de varroas résistantes à l'amitraze, qui est le principe actif de l'APIVAR

Faire un traitement d'hiver si besoin (voir OXYBEE®)

Mode de fonctionnement du médicament



Pour nous contacter : apiculture.gds42@reseaugds.com

Votre équipe du GDS Apicole 42 vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année !

BULLETIN D'ADHESION ET DE COMMANDE

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Tél. fixe :

Tél. mobile :

MAIL :

J'ADHERE AU G.D.S.A (15€) valable du 1/01 au 31/12/2019
 J'ADHERE AU P.S.E/ Plan Sanitaire d'Elevage (GRATUIT)

Nombre de colonies	
Ruches	<input type="text"/>
Ruchettes	<input type="text"/>
Ruchettes de fécondation	<input type="text"/>
Nuclei	<input type="text"/>
TOTAL **	<input type="text"/>

ADHERER AU PSE VOUS DONNE ACCES AUX CONSEILS ET VISITES GRATUITES D'UN TSA (Technicien Sanitaire Apicole)

DETAIL DE MA COMMANDE **ne peut être supérieur aux nombre de colonies déclarées

Adhésion 2019		Nombre de ruches traitées par pack		15€
APILIFE VAR	2 packs	Pour 1 ruche	Soitx 7,20€	+
APIVAR	1 pack	Pour 5 ruches	Soitx 23,50€	+
OXYBEE	Boite avec flacon + sachet	Pour~20 ruches	Soitx 33,50€	+
VARROMED	Flacon de 555ml (pour~2,5 ruches en 5 passages, pour~12 ruches en 1 passage)	Pour~2,5 ruches en 5 passages & pour~12 ruches en 1 passage	Soitx 22,00€	+
Abonnement Santé de l'abeille			Soitx 18€	+
TOTAL				=

Règlement par chèque à l'ordre du GDSA DE LA LOIRE

Le.....

Signature :
OBLIGATOIRE

Je prendrais possession de ma commande :

- A Roanne (Ets Besacier)
- A la Coopérative de St Etienne
- A notre assemblée générale le 2 Mars 2019 à Précieux
- A St Etienne (Centre Apiculture)
- A la Coopérative de Montbrison

ENVOYER LE TOUT AVANT LE 31 JANVIER 2019 :

**GDS de la Loire – Section Apicole du GDS, 43 avenue Albert Raimond BP 20057
42272 ST-PRIEST-EN-JAREZ**

Des questions ? N'hésitez plus et contactez-nous vite par mail sur apiculture.gds42@reseaugds.com